



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Mauritanie

Question écrite n° 39799

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation difficile des populations dites negro-mauritaniennes. Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont été expulsées à partir de 1989 pour la plupart dans la précarité, au Mali et au Sénégal. Au sein de ceux qui sont restés dans leur pays, il est fait état de mesures discriminatoires et d'arrestations arbitraires ayant justifié la présentation de demandes d'asile. En conséquence, il lui demande de lui donner le point de vue de la France et de lui préciser les mesures qui ont pu être prises pour trouver une solution conforme au droit et à nos traditions d'accueil à cette situation.

Texte de la réponse

En 1989, des incidents entre éleveurs et agriculteurs sur le fleuve Sénégal ont entraîné des troubles très graves entre Maures et Sénégalais dans les deux pays qui ont alors rompu leurs relations diplomatiques. Ces troubles se sont prolongés en Mauritanie par des exactions entre communautés maure et negro-africaine entraînant l'exode de dizaines de milliers de Negro-Africains. Il est exact que pendant longtemps les autorités mauritaniennes ont nié l'existence du problème des réfugiés, au motif que l'essentiel de ces populations était d'origine sénégalaise. La normalisation des rapports avec Dakar en septembre 1991, obtenue en particulier grâce aux efforts de la France, ainsi que le lancement du processus démocratique par le président Ould Taya ont amené les autorités mauritaniennes à prendre en compte ce problème. Les réfugiés negro-mauritaniens seraient encore environ 50 000 répartis sur 280 sites le long du fleuve Sénégal. 15 000 à 20 000 réfugiés seraient déjà retournés dans leur pays. Les difficultés qu'ils ont rencontrées à leur retour ont amené le HCR à lancer en 1996, avec l'accord des autorités mauritaniennes, un programme pour les aider matériellement à se réinsérer, l'exemple de réintégrations réussies devant servir à amorcer le mouvement de retour des réfugiés se trouvant encore au Sénégal et souhaitant regagner la Mauritanie. La France a annoncé qu'elle contribuerait à ce programme (PSIR : programme de soutien à l'insertion des réfugiés). On constate donc une évolution favorable de ce problème, en particulier grâce à la France qui n'a pas ménagé ses efforts auprès des deux pays concernés : la coopération désormais engagée par les autorités mauritaniennes avec le Sénégal et le HCR, pour favoriser dans de bonnes conditions le retour de ces populations réfugiées, ne justifie donc plus de demandes d'asile à notre pays. Il va de soi que la France continuera à suivre avec attention ce problème des réfugiés negro-mauritaniens jusqu'à son règlement définitif.

Données clés

Auteur : [M. Janquin Serge](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39799

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 1996, page 3053

Réponse publiée le : 15 juillet 1996, page 3813